

Conseil d'école

10 novembre 2014

Compte rendu

LISTE DE PRESENCE

Personnel enseignant

Laurence PRETESEILLE, Directrice
Anne BARDINET, enseignante Grande Section
Isabelle BELMONTE, enseignante Petite Section
Marion CUNY, enseignante Moyenne Section
Alice KORN, enseignante Petite Section
Bastien LIBERT, enseignante Moyenne Section
Auréa MADRID SAUVAGET, enseignante Grande Section
Béatrice RISBEC, enseignante Grande Section

Représentants des parents d'élèves

Amaury BEAUDOUIN (PEEP, titulaire)
Florence de CHEZELLES (PEEP, titulaire)
Marion GACHET (PEEP, titulaire)
Carole HURBIN (PEEP, suppléante)
Claudia TILLEMENT (PEEP, suppléante)
Laurène BALOSSA (CPI, titulaire)
Kathleen LE MARREC (CPI, titulaire)
Sandrine ROCHE (CPI, titulaire)

Représentante élue de la Municipalité

Mariette LABORDE

Représentante de la Délégation Départementale de l'Education Nationale

Francine VALLEE

Invités

Emilie BIRONNEAU, Maison de quartier Chanteclerc (APS / TAP / ALSH)
Matthieu DUBOURG, Réseau Mille Pattes
Hélène ROBIN, Responsable De Site (RDS et ATSEM)

Rédacteur : Kathleen LE MARREC (CPI, titulaire), validé par L.PRETESEILLE

La séance est ouverte à 17h10 et commence par un tour de table.

I. Présentation du Car à Pattes

Matthieu DUBOURG avait préalablement contacté la direction de la Maternelle Montgolfier pour présenter le réseau Mille Pattes qui favorise la mise en place d'un "car à pattes". Il s'agit de petits groupes d'enfants qui circulent à pied entre le domicile et l'école selon un itinéraire préétabli. Le car à pattes, c'est comme une ligne de bus (un tracé, des arrêts) mais à pied. Structuré en association, le réseau Mille Pattes a été initié en 2008 et accompagne les parents et les écoliers dans la mise en place de ce nouveau moyen de transport en commun. Assurance, choix des itinéraires sécurisés, plateforme internet pour favoriser la communication sont proposés aux parents d'élèves et aux écoliers qui souhaitent opter pour ce dispositif.

Amaury BEAUDOUIN préconise que les représentants des parents d'élèves puissent rencontrer Matthieu Dubourg en dehors du Conseil d'Ecole afin d'échanger plus avant sur le sujet et de déterminer si le projet est susceptible d'intéresser les parents d'élèves de la maternelle Montgolfier.

II. Bilan de rentrée et retour sur l'organisation des rythmes scolaires

Selon Laurence PRETESEILLE, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, au sein de l'Etablissement, s'effectue de manière satisfaisante ; outre l'implication des personnels, la qualité de l'association partenaire (Chantecler) participe de ce succès. Il convient toutefois de souligner que les enfants, dans leur ensemble, sont un peu fatigués et que la situation est parfois moins bien vécue pour ceux qui doivent attendre le troisième service pour déjeuner. D'ailleurs, certaines enseignantes ont demandé aux parents des enfants concernés de bien vouloir apporter un fruit ou une compote que les élèves peuvent manger à la récréation de 10h30.

Mariette LABORDE invite la Direction de la Maternelle à se rapprocher de la diététicienne scolaire pour déterminer la solution la mieux adaptée.

Hélène ROBIN, pour sa part, constate qu'avec l'instauration des TAP, les temps de pause des enfants sont considérablement réduits. Pour autant, les récréations se déroulent globalement de manière plus calme que par le passé.

En tout état de cause, ainsi que le souligne Laurence PRETESEILLE, les équipes concernées (personnel éducatif et associatif) s'efforcent de respecter au mieux les rythmes des enfants, quitte à procéder à des adaptations à la marge.

Emilie BIRONNEAU abonde en ce sens. Ainsi, dans le cadre des ateliers dédiés à la musique, les équipes ont opté pour une activité plus posée que la pratique du chant ou d'un instrument : la création d'un instrument de musique. Pour Emilie BIRONNEAU, les nouveaux rythmes scolaires présentent à la fois des inconvénients - en ce que les enfants sont soumis à davantage d'obligations et de travail normé - et des avantages puisqu'ils bénéficient désormais d'un temps de travail en petit groupe qui leur est particulièrement bénéfique.

III. Validation du règlement intérieur

La Directrice donne lecture du règlement intérieur.

Sous réserve des quelques modifications proposées en séance (cf. document annexé au compte rendu), le règlement intérieur est adopté.

IV. Elections des représentants des parents d'élèves

Le taux de participation, cette année, s'est avéré très satisfaisant à 65,7 % (338 inscrits, 222 votants et 215 suffrages exprimés). Avec 125 votes, la liste PEEP a obtenu quatre sièges tandis que la liste CPI, avec

90 voix, en remporte trois.

Pour rappel, sont titulaires :

■ **Pour la liste PEEP**

Amaury Beaudouin
Florence de Chezelles
Corinne Petiteau
Marion Gachet

■ **Pour la liste CPI**

Kathleen Le Marrec
Laurène Balossa
Sandrine Roche

V. Points sur les travaux

Laurence PRETESEILLE revient sur l'avancement des travaux évoqués au dernier Conseil d'Ecole, le 24 juin 2014.

1. Classe de Béatrice Risbec

L'Etablissement a perçu une indemnisation de 1 300 € au titre des dégâts occasionnés par l'inondation des locaux. Cette somme permettra notamment de racheter des livres en remplacement de ceux détruits. En décembre 2013, après constatation des dégâts par les services compétents, il a été décidé de refaire intégralement la toiture de l'école. Un architecte a d'ores et déjà été mandaté. Afin que les tuiles ne puissent plus se soulever par grand vent, et pour assurer l'étanchéité de la toiture, il propose le recours à des tuiles mécaniques. Cette solution dépasse le budget prévisionnel alloué aux travaux et a nécessité l'envoi d'un dossier au service instructeur car il s'agit d'un bâtiment en inventaire des monuments historiques.

Les travaux durant environ 6 semaines, ils ne pourront avoir lieu avant l'été 2015 car impossibilité d'agir durant le temps scolaire. En outre, un dossier a été déposé afin que le bâtiment de la Maternelle Montgolfier soit classé aux monuments historiques ; tout chantier nécessite donc une autorisation spécifique. En conséquence, les travaux ne pourront être lancés avant l'été 2015. Dans l'intervalle, une ultime réparation provisoire du toit a été effectuée durant l'été d'après Mme Laborde.

2. Classe de Anne Bardinet

Il serait souhaitable de repeindre les murs de cette classe, dont la peinture s'écaille par endroits. La demande de réfection totale de cette classe a été demandée l'an passé.

3. Classe de Marion Cuny et Bastien Libert

L'une des fenêtres vastistas ferme mal.

4. Trous dans la cour de l'école

Les cavités ont été rebouchées. A ce sujet, Amaury BEAUDOUIN fait observer que les délais de traitement sont particulièrement longs et que pour la sécurité des enfants, ces travaux devraient pouvoir être effectués sous 48 heures.

D'une manière générale, Laurence PRETESEILLE constate un vrai dysfonctionnement dans la communication et la réactivité entre l'Ecole et les services municipaux compétents pour réaliser les divers travaux. Bien que les demandes soient effectuées dans les règles, les délais de traitement sont tellement longs que les équipes éducatives réalisent elles-mêmes les menues réparations.

Pour Mariette LABORDE, la suppression du magasin scolaire explique l'allongement des délais de réponse.

VI. Commandes

1. Fournitures

Laurence PRETESEILLE signale que depuis cette année, certains postes comme l'achat des cartouches imprimantes et du papier sont désormais à la charge de l'Etablissement.

Mariette LABORDE reconnaît que la Municipalité s'efforce de faire des économies sur différents budgets ; d'où ce transfert de charges. Pour autant, dès l'année prochaine, les écoles bénéficieront des remises financières que la Mairie de Bordeaux obtient auprès de ses fournisseurs. Les réfections seront directement intégrées aux prix facturés aux établissements.

Les représentants des parents d'élèves s'étonnent que cela n'ait pas été le cas dès cette année.

2. Achat de bicyclettes

Cinq nouveaux vélos ont été achetés par l'école pour un montant global de 1 500 €.

3. Transport

Mariette LABORDE rappelle que la Municipalité a alloué, à la Maternelle Montgolfier, une enveloppe de 1 575 € pour les transports en sus des Tickartes.

L'enveloppe transport sera utilisée pour la classe de mer.

VII. Projets de l'année

1. Chorale interclasses

Les sept classes répètent ensemble une fois par semaine. Un spectacle sera organisé le 12 décembre à la salle Gouffrand.

2. Arts plastiques

Un projet d'arts plastiques autour d'un thème commun a été initié. Il donnera lieu à une exposition dans le courant du mois de mars.

3. Fête de l'école

Comme chaque année, une kermesse sera organisée à la fin de l'année scolaire.

4. Jardin de l'école

L'équipe enseignante a à cœur de faire revivre le jardin de l'école, dès le début 2015. Or le nombre de vélos et de trottinettes "stationnés" dans l'enceinte de l'école est de plus en plus important si bien que les cycles sont souvent entreposés pêle-mêle sur une partie du jardin. Outre le problème d'espace se pose également la question de la responsabilité en cas d'incident. C'est pourquoi, Laurence PRETESEILLE en appelle au Conseil et demande qu'à compter du 3 janvier 2015, il soit interdit de stationner des vélos ou trottinettes dans l'enceinte de l'Etablissement.

Cette requête est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Les représentants des parents d'élèves font valoir que de nombreuses familles se rendent à l'école à vélo ou à trottinette. Ils invitent donc la Directrice de la Maternelle et la Municipalité à réfléchir à des alternatives pour stationner les cycles à l'extérieur.

5. Classe mer

La classe de mer pour les Grandes Sections se déroulera du 10 au 13 mars 2015. Des réunions d'information à

ce sujet seront organisées ultérieurement.

VIII. Questions des représentants des parents d'élèves

1. Remplacement des ATSEM

Florence de CHEZELLES s'enquiert du mode de remplacement des ATSEM. En effet, l'une d'entre elles travaille actuellement à 80 % et un poste est vacant suite au départ d'un autre agent.

Laurence PRETESEILLE précise que la Mairie a promis que Karine COQUILLAS ne reviendra pas à 80 % sur cette école (Hanan la remplace à 100 % durant son congé maternité). Ce poste nécessite un temps plein car il ne peut y avoir 2 temps partiels sur l'école. Par ailleurs, pour pallier l'absence d'un agent et afin qu'aucune enseignante ne soit pénalisée, Hélène ROBIN a organisé un roulement des ATSEM dans les classes : chaque enseignante travaille un mercredi par mois sans ATSEM.

2. Horaires de l'école

Certains enfants bénéficient d'une dérogation pour déjeuner le mercredi midi à l'école sans pour autant se rendre ensuite en centre de loisirs. Sandrine ROCHE aimerait savoir s'il était possible de venir chercher les enfants concernés avant 13h30.

Mariette LABORDE objecte que l'on ne peut déroger aux horaires fixés. Soit l'enfant est à la garderie municipale jusque 12h30, soit il déjeune à la cantine et on peut venir le chercher à 13h30.

Laurène BALOSSA fait observer que certains parents dont un enfant est scolarisé à la Maternelle et l'autre à l'Elémentaire aimeraient pouvoir venir chercher les plus jeunes vers 12h15.

Hélène ROBIN explique qu'en l'état actuel des effectifs, ce n'est pas envisageable.

Plusieurs représentants des parents d'élèves déplorent que le décalage des horaires entre la Maternelle et l'Elémentaire ait des incidences logistiques pour les parents et les enfants.

3. Affichage dans le hall de l'école

Les représentants des parents d'élèves suggèrent de revoir les modalités d'affichage des informations. Pour plus d'efficacité, il faudrait trois tableaux distincts : l'un pour l'Ecole, un second pour les communications des parents d'élèves et un troisième dévolu à l'association Chantecler.

Laurence PRETESEILLE accepte cette proposition. Elle mettra en place trois espaces d'affichage clairement identifiables.

4. Incidents dans la cour de récréation

Il existerait dans la cour d'école des "endroits cachés" (qui échapperaient plus ou moins à la vigilance du personnel éducatif) où certains enfants se réfugierait pour brutaliser des petits camarades.

Les enseignantes se montrent rassurantes : même si l'on ne peut tout contrôler, les recoins font bien l'objet d'une surveillance. En tout état de cause, elles redoubleront de vigilance.

5. Mise à jour d'une bibliothèque

Amaury BEAUDOUIN rappelle que l'école dispose d'environ 800 ouvrages à ce jour non répertoriés et non exploités ; certains ne sont même ni étiquetés ni recouverts. Il propose que les parents d'élèves qui le souhaitent puissent faire vivre ce fond si cela intéresse les enseignantes. Une base de données, sur le modèle de celle constituée à l'Elémentaire, pourrait être élaborée.

6. Contribution des parents d'élèves à la vie de l'école

Chaque année, les parents d'élèves sont invités à verser une contribution de 16 € (somme inchangée depuis des années) à la coopérative scolaire. Certains parents d'élèves s'étonnent d'être à nouveau sollicités plusieurs

fois dans l'année pour certaines sorties scolaires, notamment les mini-concerts.

Laurence PRETESEILLE s'engage à informer les parents, à chaque fois qu'ils sont sollicités, du coût réel des sorties/spectacles afin qu'ils puissent juger de la participation de la coopérative scolaire.

Béatrice RISBEC et Auréa MADRID-SAUVAGET tiennent à rappeler que la coopérative scolaire finance une partie des sorties et des activités. Le cas échéant, ce fonds permet de compenser la moindre participation des familles qui rencontrent des difficultés. L'objectif premier est que tous les enfants puissent participer aux différents projets proposés par l'école.

Les représentants des parents d'élèves les invitent à renforcer la communication sur ce point.

IX. Points divers

- Il reste des places pour accueillir des enfants à l'ALSH Montgolfier, de 16h à 18h30.
- Les vêtements oubliés par les enfants sont placés dans une pаниère à l'entrée de l'Ecole. Il est désormais convenu que tous les trois mois, ceux qui n'auraient pas été récupérés par leur propriétaire seront donnés à une association.
- Malgré plusieurs demandes auprès des services idoines, l'Ecole n'a plus de boîte à pharmacie digne de ce nom. Les pansements font en particulier défaut. La Directrice envisage, en l'absence de réaction des services municipaux compétents, de solliciter les parents d'élèves.

La séance est levée à 19h20.